



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 juin 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 Mai 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 10 Juin 1996

Subvention pour relations internationales et jumelages

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES,
Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE,
Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
M. Pierre GUERIT, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Françoise GAILLARD,
M. Michel RIVALLIN, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés :

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Hervé LAMPIN.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.
Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Après avis du Comité Consultatif des Relations Internationales et des Jumelages,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions suivantes en faveur des organismes, associations, lycées et collèges désignés ci-après, pour des actions de jumelages qui ont déjà été réalisées.

IMPUTATION BUDGETAIRE : Chap. 920 - S/Chap 061 - Art. 65748 # 04013

Club Fontanes	1 500 F
Foyer Socio-éducatif du Collège Jean Zay	10 700 F
Coopérative scolaire du Collège Gérard Philippe	2 700 F
Foyer Socio-éducatif du Collège Philippe de Commynes	6 800 F
Association socio éducative du Collège François Rabelais	7 900 F
Collège Saint-Hilaire	800 F
Coopérative scolaire du Lycée Jean Macé	4 500 F
Lycée polyvalent Paul Guérin	5 100 F
Lycée Notre-Dame (OGEC S.A.N.D.)	900 F
Chorale André Leculeur	10 000 F
Orchestre à Vent de Niort	4 000 F
Cercle des nageurs	6 000 F
Union Fédérale des Consommateurs	4 000 F
Office du Tourisme	8 000 F
ANJCA	85 100 F
COREAM	15 000 F

IMPUTATION BUDGETAIRE : Chap. 920 - S/Chap 061 - Art. 65748 # 04055

ANJCA	90 000 F
--------------	-----------------

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)